

Commission d'enquête :

Président : Gérard JAMGOTCHIAN

Membres : Rémi CARCAUD ; Sylvie ROUSSERIC

PROCÈS VERBAL DE SYNTHÈSE

Par arrêté DL/BPEUP n° 2022-080 de Madame la Préfète de la Haute Vienne, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'installation de trois éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de JOUAC (87) a été prescrite.

L'enquête s'est déroulée du lundi 10 octobre 2022 au jeudi 10 novembre 2022 à 12 h 00. Le registre d'enquête a été clos au terme de celle-ci par le président de la commission.

Six permanences ont été tenues en mairie de Jouac par les membres de la commission. La participation du public peut être considérée comme plutôt très élevée, notamment par 459 contributions sur le registre dématérialisé. L'enquête s'est déroulée dans un climat plutôt serein sans qu'aucun incident ne soit à déplorer. Cependant, 6 contributions ont été modérées en raison de leurs propos qui ne pouvaient être diffusés. Les participants que ce soit par courriel, par le web ou lors des permanences ont exprimé très majoritairement leur vive opposition au projet.

Le bilan des contributions du public et des associations est présenté dans les tableaux ci-dessous. Les observations sont regroupées par thème.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral cité précédemment, je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous adresser votre mémoire en réponse dans les 15 jours à compter de réception.

Bilan de la participation

Par type de participation

WEB	Mairie JOUAC	Email	Courrier	Total
403 *	29	20	7	459

* proviennent de 233 IP

Par type de contributions

Désignation	Nombre	Pourcentage
Non prise en compte	1	0,21 %
Provenant d'un même contributeur	87	19 %
Particulières	5	1 %
Doublons	12	2,6 %
Favorables	25	5,5 %
Défavorables	329	71,69 %

Le calcul est fait à partir du nombre réel de contributeurs, à savoir les défavorables + les favorables (enlever les contributions venant d'un même contributeur, les doublons et les « particulières ») ce qui donne un total de 354 contributeurs sur les 459 contributions

Répartition géographique

Remarque de la commission :

La répartition géographique indique une tendance à une participation assez forte dans la zone d'étude du projet. Toutefois, cette tendance doit être relativisée car la commission constate que des contributions induisent le doute sur leur authenticité géographique.

329 avis défavorables dénoncent un projet qui impactera :

Thèmes	Sous- thèmes	Pourcentage
Biodiversité 149	Avifaune ; chiroptères ; insectes ; migration	45,3 %
Absence de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées. Le taux de mortalité et les impacts prévisibles (grues cendrées, courlis, cigognes, chiroptères ...) sont souvent cités.		
Environnement 120	faune ; flore ; espaces naturels ; bois et forêts ; zones humides ; prairies et bocage ; Chemins/promenade	36,5 %
La dégradation du bocage soulève beaucoup d'inquiétudes, comme la destruction de la flore dans les prairies de sérapias notamment autour du Riadou et de l'Etang Vieux. En quoi le maintien d'une zone humide (qui l'est déjà) constitue une compensation ? Distance de 200m des bois non respectée selon les recommandations d'EUROBAT L'impact sur les zones humides est souligné ainsi qu'une demande de loi sur l'eau « L'artificialisation des sols due à l'implantation des éoliennes E1 , E2 en zone humide entraînera une destruction du réseau hydrologique » 65 arbres (dont certains centenaires) seront abattus et de très nombreux autres seront élagués, tous capteurs de CO2. Un contributeur fait part oralement que des prairies impactées par le projet seraient drainées.		
Impact local 101	patrimoine ; tourisme ; immobilier ; entreprise	30,7 %
Impact local : Les habitants les plus proches de Les Bastides et Le Riadou font part que ce projet est une contrainte à leurs objectifs de développement touristique. L'impact visuel sur les ruines de Brosse et autres sites est important. La proximité de sites touristiques et de monuments est évoquée 76 contributions traitent du sujet . Tourisme : Gîtes de France confirme par attestation que la présence d'éoliennes dans le champ visuel d'un gîte le prive d'obtenir le label Gîtes de France ce qui constitue un lourd handicap pour le propriétaire du gîte. Il est fait état que les éoliennes étant pour l'essentiel fabriquées à l'étranger et que les travaux d'implantations sont réalisés par des entreprises ayant leur siège hors de la région. Plusieurs contributions affirment que le bilan emplois créés localement sera négligeable.		

Paysage 185	co-visibilité 1; saturation ; distance 500 m insuffisante	56,3 %
Ce thème constitue l'inquiétude majeure de la population qui dénonce le phénomène de saturation ou d'encerclement sur le territoire et notamment proche de la ZIP. La destruction du paysage a été l'un des thèmes les plus abordés (la Convention européenne du paysage de FLORENCE, visant à mieux prendre en compte et protéger les paysages a été citée).		
Santé 97	bruit ; ondes ; infrasons ; Acouphènes /maux de tête ; stroboscopique ; sommeil	29,5 %
La contribution 269 mentionne l'illégalité de l'étude acoustique. Contribution n° 118, l'auteure mentionne que l'étude acoustique produite à l'étude d'impact repose sur un projet de norme NF S 31-114 qui n'a jamais été validé. 10 contributions déposées en majorité par des éleveurs de la région font état de problèmes de santé observés sur les animaux domestiques, les troubles peuvent aller jusqu'à la mort et seraient provoqués par des ondes ou ultrasons diffusés par les éoliennes. Ces constatations sont parfois attestées par des vétérinaires.		
Retombées économiques 39		11,85 %
Ces contributions soulignent que les retombées économiques seraient négatives sur la région (pertes de visiteurs, de vacanciers sur les sites). L'activité agricole sera perturbée et son rendement affecté, notamment pendant les travaux. Des troubles de santé sur les animaux ,bovins et ovins.. soulèvent des inquiétudes.		
Travaux 36	acheminement ; construction ; démantèlement ; recyclage	10,94 %
Les menaces sur des espèces qui verront leur lieu de vie perturbé par les travaux et par l'assèchement de leur milieu (création de routes, abattage d'arbres (le nombre de 65 chênes est cité) , masse béton dans le sol...).		
Dangers 7	chute d'éolienne ; incendie ; technologiques	2,12 %
Le risque incendie et la chute d'éoliennes ou de pales sont évoqués avec des exemples nationaux et locaux (La Souterraine)		
Rentabilité 61	intermittent / faible rendement ; coût /profit	18,54 %
Baisse observée de la vitesse des vents sur deux décennies. Dans la contribution n° 18, l'auteure affirme et démontre, chiffres à l'appui, que la production éolienne d'électricité a baissé de septembre 2019 à août 2022, malgré une augmentation sensible de la capacité de production sur la même période. Cette observation souligne l'instabilité de la production et la tendance à la baisse constante de la force moyenne des vents notamment de septembre à décembre.		
Projets alternatifs 47	Nucléaire ; photovoltaïque ; isolation ; hydraulique	14,28 %
Des contributeurs, la plupart agriculteurs, ont signalé que les projets photovoltaïques sur les toits de leurs bâtiments sont bloqués ou refusés afin de donner la priorité aux projets éoliens et au motif de saturation des postes de raccordement.		
Réchauffement	bilan CO2 18 ; G E S 7	2,43 %

climatique 8		
L'abattage des arbres et des haies consécutif aux travaux, soulève des craintes pour la lutte contre les émissions de CO2.		
Information / concertation 14		4,25 %
Les informations du dossier font l'objet de doutes sur leur exactitude (photomontages en particulier) Une prairie de sérapias au niveau de l'Etang Vieux est oubliée dans le dossier d'enquête		
Choix du site 38		11,55 %
Deux contributeurs ont signalé que le schéma régional éolien avait été annulé le 12 janvier 2017, ce qui est écrit page 16 et 48 du volet écologique milieu naturel, malgré cela la zone d'implantation potentielle du projet éolien se trouve en intégralité sur une zone favorable pour l'implantation d'éolienne (enjeux faibles).		
Cohésion sociale 24		7,29 %
Des contributeurs ont exprimé leurs craintes car ils pensent que ce projet ne vise que les intérêts particuliers des promoteurs au détriment de la population et que, localement, il va provoquer des tensions.		
Cadre de vie 91		27,65 %
L'intrusion d'éléments industriels dans un milieu rural préservé et d'une haute qualité environnementale est perçue, par un grand nombre de contributeurs, comme une destruction de leur cadre de vie. De nombreux étrangers, attirés par les atouts de ce territoire, sont venus s'y installer et le font vivre. Les éoliennes risquent d'en faire fuir un certain nombre.		
Raccordement / électricité 7		2,12 %
Peu de contributeurs ont déposé sur ce thème, notamment sur la saturation du poste de Magnazeix, probablement peu informés ou peu préoccupés par cet aspect de l'installation du parc. Une contribution cite la délibération du conseil Municipal d'Azérables, (du 27 novembre 2020) <i>« Les deux postes de livraisons sont saturés et aucun projet / permis de construire prévu pour un poste de livraison supplémentaire »</i>		

25 avis Favorables pour un projet qui aura un impact positif, acceptable, ou plus ou moins modéré dans les thèmes suivants :

Biodiversité 1 - Environnement 2 - Impact local 10 - Paysage 9 - Santé 1 – Retombées économiques 9 – travaux 2 – rentabilité 5 – projets alternatifs 3 – réchauffement climatique 5 – choix du site 2 – sociale 4 – cadre de vie 20

Avis des associations :

Associations	Principales observations	Avis
AERST Président Daniel Krasner	La production d'électricité dans notre région est complètement décarbonée et excédentaire par rapport aux besoins de la population. Autres observations : Biodiversité, Environnement Impact local, Paysage, Santé, Retombées économiques, Rentabilité Projets alternatifs, , G E S	Défavorable
Association Environnement Sud Briance Vincent Rabuel Président	Biodiversité, Environnement, Paysage, Saturation, Distance 500 m insuffisante, Retombées économiques, Travaux, Rentabilité, Projets alternatifs, G E S, Information / concertation, Choix du site	Défavorable
FRANCE ÉNERGIE ÉOLIENNE Groupe Régional Sud-Ouest	Ce projet permettra de contribuer de façon significative à atteindre les objectifs relatifs à la (PPE) publiés par décret le 23 avril 2020. Augmenter de plus de 50 % la capacité de production d'électricité renouvelable installée d'ici 2023. Réduire la production d'électricité d'origine nucléaire à 50% d'ici à 2035 avec la fermeture de 14 réacteurs 24 100 MW pour l'énergie éolienne terrestre à installer d'ici 2023, sachant que le bilan national au 31 décembre 2021 était de 18 783 MW installés. Plus de 33 000 MW pour l'énergie éolienne terrestre à installer au 31 décembre 2028.	Favorable
Association SELT	Cette contribution est une recommandation de la SFPEPM. Elle fait état que malgré les mesures de bridage, la population de plusieurs espèces de chauves-souris d'altitude étudiées est en déclin alarmant : moins de 46% pour la Pipistrelle de Nathusius et moins de 88% pour la Noctule commune. Selon la SFPEPM, la garde au sol ne doit pas être inférieure à 30 m et le diamètre des pales supérieur à 90 m.	Défavorable
VENT DEBOUT BRIGUEIL	La MRAE recommande d'enrichir l'analyse figurant dans l'étude d'impact par la présentation des suivis environnementaux disponibles au niveau des autres projets éoliens... Selon l'association, le projet est une destruction programmée de l'avifaune et des chiroptères	Défavorable
Monsieur Bernard DESVILLETTE Président de l'ADPECV Le Couret 23160	Cette contribution coche toutes les cases, en particulier : biodiversité, environnement, impact local, patrimoine, tourisme, immobilier, saturation, distance 500 m insuffisante, effets sur la santé, retombées économique, travaux, rentabilité, coût /profit, choix du	Défavorable

AZERABLES	site, cohésion sociale, cadre de vie	
Association BTH 1 rue de la Touche 36310 Chaillac	L'association BTH dénombre 18 réalisations ou projets de parcs éoliens dans un périmètre de 18 kilomètres, y compris le projet de Beaulieu à nouveau envisagé suite à la récente décision de la cour d'appel administrative de Bordeaux. Elle produit 3 attestations d'agences immobilières de la région dont une de Chaillac et affirme que les prix des maisons d'habitation vont chuter de 30 à 40 % du fait de la présence des éoliennes ou d'un projet d'implantation.	Défavorable
COLLECTIF BRANDES ET BOCAGES	Mr Michel Camus expose dans sa contribution que les 16 associations qui composent le collectif luttent, chacune dans son secteur, Marche, Boischaut méridional, Brenne, Terres froides du Poitou, pour préserver ce qu'il reste des richesses et des atouts d'une ruralité bien abandonnée, en dépit des discours. Il s'agit de savoir si ce projet présente une utilité susceptible de contrebalancer ses inconvénients ou ses nuisances. Tous les thèmes sont cités (patrimoine, biodiversité, natura 2000, Znieff, zone Ramsar ...), production exagérée, projet coûteux au profit de quelques uns....	Défavorable
Association VENT CONTRAIRE (86)	La jurisprudence récente impose au promoteur de demander une dérogation d'autorisation de destruction des espèces protégées ce qui n'est pas le cas dans ce dossier. Les recommandations Eurobats ne sont pas suivies. Effets visuels cumulés avec: Dinsac, Magnac-Laval, Tilly, Bonneuil, Beaulieu, Cromac, Lussac-les-Eglises. le château de Brosse à Chaillac (situé à moins de 5km à vol d'oiseau), le pigeonnier du logis seigneurial de St Martin-le-Mault, le dolmen du Bois de Bouéry et le lac de Mondon (Cromac).	Défavorable
Association pour la Sauvegarde et la Préservation de l'Environnement Rural (ASPER)	Dénonce les mensonges de promoteurs et les omissions du bureau d'études sur un chantier proche avec un déboisement non prévu et la destruction totale d'une parcelle. En conclue qu'il est difficile de croire les promesses des promoteurs	Défavorable
ALTESS 87	Dénonce une concentration dans le sud de l'Indre et du Haut Limousin. Paysage : L'association fait référence à l'observation de la MRAe. Elle dénonce en outre : les photomontages ; les élucubrations dialecticiennes autour du paysage ; une insuffisance méthodologique du dossier ; remet en cause l'étude	Défavorable

	des sols relative à l'uranium et à sa contamination ; l'impact des éoliennes sur les vaches. Elle conclue par l'inutilité des éoliennes à Jouac comme ailleurs et par tous les méfaits induits par ces machines .	
Association pour la Sauvegarde de la Gartempe	Le projet aurait pour conséquence la perte de 1,52 ha de zones humides. La nappe est affleurante au droit des trois éoliennes. Le dossier ne présente aucune étude permettant de vérifier qu'il n'y aurait aucune connexion entre la nappe affleurante au droit des éoliennes, les différentes zones humides concernées par ou sous influence du projet et le captage pour l'AEP. Aucune donnée ne permet de démontrer l'absence d'impact de ce projet sur les eaux de l'aire d'alimentation du captage et donc sur l'alimentation en eau potable, qui doit rester, conformément à la loi, l'objectif prioritaire. Elle dénonce en outre une saturation par un nombre important d'éoliennes.	Défavorable
ADESA Sauzelles 36	Selon l'association, l'éolien conduit à des effets néfastes sur l'environnement, la biodiversité et les paysages : sous prétexte de propreté, il conduit trop souvent à la destruction de nos bocages et de notre cadre de vie.	Défavorable
Association Bouchures de Jouac Les Bastides 87890 JOUAC	L'association fait observer que : les éoliennes E1 et E2 sont situées sur la zone humide du Serapias Lingua Vu la richesse et la sensibilité écologique du site, cela est incompatible avec un projet éolien. Arbres abattus : 66 arbres (62 chênes / 4 charmes)	Défavorable
Manifeste « Garder le vivant »	Ce manifeste dénonce les risques de tout perdre et de compromettre l'axe essentiel de l'économie rurale du futur, l'Agriculture Paysanne, l'Artisanat, le Tourisme Nature. Des projets qui minent nos campagnes L'association demande que la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) soit révisée et que dans les espaces naturels encore préservés, la construction de zones industrielles de machines de production électrique non pilotable, intermittente imprévisible et variable soit interdite.	Défavorable

Synthèse des avis des associations et d'un collectif :

Nombre d'associations	Défavorable	Favorable
15	14	1

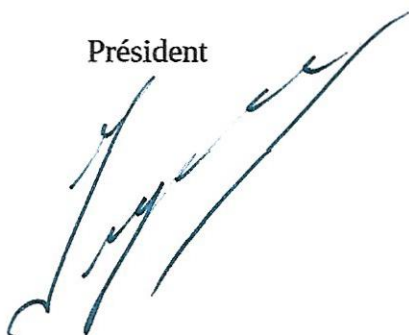
Questions de la commission au porteur du projet :

- L'étude d'impact ne prend pas en compte le projet de Beaulieu. Selon le résultat du recours, quelle serait l'incidence de l'effet cumulé avec les Trois Moulins et les autres sites ?
- Il a été annoncé par les médias que pour augmenter de 7 % la production d'électricité produite par les éoliennes, les mesures de bridage pourraient être levées. Dans le dossier des Trois Moulins quel serait l'impact de cette mesure sur les chiroptères, la migration et sur les habitations les plus proches ?
- Qu'en est il du schéma régional éolien et des références qui y sont faites ?
- Quelles sont les mesures prises pour éviter la pollution de l'air et des sols en cas d'incidents ?
- Il est mentionné un « enjeu fort pour les eaux superficielles et souterraines, avec modification des écoulements, des ruissellements ou des infiltrations. Quelles seraient ces modifications ?
- Le parc éolien des Trois Moulins permettra théoriquement d'éviter l'émission d'environ 1 768 tonnes de CO2 par rapport au système électrique français. » comment a été fait ce calcul ?
- Quelles mesures seront prises pour la préservation du biotope lors de l'implantation des éoliennes 1 et 2 ?
- Pourquoi, alors qu'il était avéré que les postes électriques existants étaient saturés, le projet de Jouac a t'il été engagé, sachant donc que l'électricité produite par le parc de Jouac n'aurait pas de débouchés à court ou moyen terme et imposerait la création d'un nouveau poste électrique ? Dans quels délais un poste de raccordement peut être opérationnel et à quel coût ?
- Les produits mis en œuvre pendant l'installation des éolienne sont : L'huile hydraulique (260 litres), l'huile de lubrification (300 à 400 litres), l'eau glycolée (120 litres), les graisses, et l'hexafluorure de soufre (SF6 entre 1,5 et 2,15 kg) Quelles sont les mesures prises afin que ces produits, en cas d'accident d'éoliennes, ne soient pas une cause de pollution ?
- Il est noté que la destruction/dégradation de zones humides est compensée par la plantation et la gestion de linéaires de haies bocagères. Quel est le lien entre ces deux données ?

Limoges le 17 novembre 2022

Gérard JAMGOTCHIAN

Président



Rémi CARCAUD

Membre



Sylvie ROUSSERIC

Membre



Monsieur Renaud ROUDIER
Chef de projets
Responsable de l'agence de Limoges

